

PROJET DE RESOLUTIONS

PROJET DE RESOLUTIONS

A titre ordinaire

Première Résolution

- L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du Rapport de gestion du Conseil d'Administration et du Rapport du Commissaire aux Comptes, approuve les états financiers de synthèse de l'exercice clos le 31 décembre 2016 tels qu'ils lui ont été présentés et qui se soldent par un résultat net bénéficiaire de **4.268.913.564 Francs CFA**.
- En conséquence l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve aux Administrateurs de l'exécution de leur mandat pour l'exercice écoulé.

Deuxième Résolution

- L'Assemblée Générale, après lecture du Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les Conventions Règlementées visées à l'article 438 de l'Acte Uniforme relatif au droit des Sociétés Commerciales et du GIE, approuve les conventions qui y sont présentées.

PROJET DE RESOLUTIONS

Troisième Résolution

L'Assemblée Générale, approuvant la proposition du Conseil d'Administration, décide (1) d'affecter 10% du résultat net bénéficiaire de l'exercice 2016, soit le montant de **426 891 356 Francs FCFA** à la Réserve légale, (2) de procéder à une distribution de dividendes pour un montant de **2 989 000 000 Francs CFA** (610 Francs CFA / action) et (3) d'inscrire le solde du bénéfice net de l'exercice soit **853 022 208 Francs CFA** en Report à nouveau.

Le compte Report à nouveau qui présentait un solde créditeur de **17 491 740 207 Francs CFA** présentera, suite à cette affectation un nouveau solde créditeur de **18 344 762 415 Francs CFA**.

PROJET DE RESOLUTIONS

Quatrième Résolution

L'Assemblée Générale, décide de fixer le montant à allouer aux Administrateurs au titre des indemnités de fonction pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 à un montant de **18.000.000 Francs CFA.**

PROJET DE RESOLUTIONS

Cinquième Résolution

- L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de ratifier la cooptation de monsieur Jean-Louis BILLON intervenue lors de la réunion du Conseil d'Administration datée du 24 mars 2017.
- Le mandat de monsieur Jean-Louis BILLON, d'une durée de trois (3) ans, expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les états financiers de synthèse de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

PROJET DE RESOLUTIONS

Sixième Résolution

- L'Assemblée Générale, constatant que les mandats des Commissaires aux Comptes arrivent ce jour à expiration, décide de renouveler pour une durée de 6 ans, les mandats de:
 - **Mazars Côte d'Ivoire** en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire,
 - **PriceWaterhouseCoopers** en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant.

Les mandats ainsi renouvelés expireront lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires appelés à statuer sur les états financiers de synthèse de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

PROJET DE RESOLUTIONS

Septième Résolution

- L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de nommer en qualité de co-Commissaires aux Comptes titulaire et suppléant pour une durée de 6 ans :
 - **Ernst and Young Côte d'Ivoire**, Commissaire aux Comptes titulaire,
 - **Deloitte Côte d'Ivoire**, Commissaire aux Comptes suppléant.

Les mandats ainsi conférés expireront lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires appelés à statuer sur les états financiers de synthèse de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

PROJET DE RESOLUTIONS

A titre extraordinaire

Huitième Résolution

- L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration, décide de la division par quatre (4) des actions de la société d'une valeur nominale de 5000 FCFA chacune.
- En conséquence de cette décision, les 4 900 000 actions d'une valeur nominale de 5000 FCFA chacune sont remplacées par **19 600 000 actions** d'une valeur nominale de **1 250 FCFA** chacune.

PROJET DE RESOLUTIONS

Neuvième Résolution

- L'Assemblée Générale décide en conséquence de la résolution qui précède, de modifier comme suit l'article 7 des statuts :

« ARTICLE 7- CAPITAL SOCIAL »

- Le capital social est fixé à la somme de **VINGT QUATRE MILLIARDS CINQ CENT MILLIONS (24 500 000 000) FRANCS CFA.**

Il est divisé en **19 600 000 actions** de **1 250 Francs CFA** chacune de valeur nominale.

PROJET DE RESOLUTIONS

Dixième Résolution

En conséquence de la résolution ci-dessus, l'Assemblée Générale donne tous pouvoirs :

- A monsieur Jean-Louis BILLON, Président du Conseil d'Administration, avec faculté de délégation, à l'effet de procéder à la modification des statuts de la société, à leur signature et d'en effectuer le dépôt au rang des minutes d'un Notaire et plus généralement accomplir toutes les formalités subséquentes ;
- Au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités requises par la loi.